

Ministère de l'Éducation nationale

Inspection académique de :

Annexe V

État prévisionnel de prise en charge financière

Année scolaire :

	Nom et prénom de l'accompagnant (anciennement AVS-I)	Période d'accompagnement (1)	Pour mémoire : nombre d'heures/semaine prescrites par la CDAPH	Nombre d'heures/semaine d'accompagnement subventionnées par l'inspection académique
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

(1) On indiquera les dates de début et de fin d'accompagnement **après** le recrutement de l'agent par l'association.